

**MAIRIE  
DE  
RUHANS  
70190**

Canton de RIOZ  
HAUTE-SAÔNE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU  
de la réunion du 07/04/2017**

Présents : Mr Jean-Christophe GAGNAIRE, Mr Serge GIRARD, Mr Georges LANQUETIN, Mme Brigitte MONNERET, Mme Céline VIGNARDET, Mme Eglantine PELCY, Mme Christiane LEVAUDEL, Mme Edith DUMOULIN, Mr CIANCIO Yannick.

Absent excusé: Mr Tom CARVAL, Mme Isabelle PAGNIER (pouvoir à VIGNARDET Céline).

Secrétaire de séance : Mme VIGNARDET Céline.

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

**1/ Approbation budgets 2017**

- **Assainissement**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve le Budget Primitif 2017 ASSAINISSEMENT RUHANS comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1 450.00 €
- Recettes : 1 450.00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 870.00 €
- Recettes : 1 870.00 €

Résultat du vote :

- Pour : 9    Contre : 1    Abstention : 0

- **Eau**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve le Budget Primitif 2017 EAU RUHANS comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 61 409.00 €
- Recettes : 61 409.00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 261 477.66 €
- Recettes : 261 477.66 €

Résultat du vote :

- Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 1

- **Commune**

- Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 de la commune comme suit :

- FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 165 000.00 €  
- Recettes : 243 775.00 €

- INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 292 245.00 €  
- Recettes : 292 245.00 €

**2/ Vote des taxes 2017**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune de 1% et de fixer les taux comme suit :

**Taxe d'Habitation : 3,63 %**  
**Taxe Foncier Bâti : 8,47 %**  
**Taxe Foncier Non Bâti : 22,44 %**

Résultat du vote :

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

**3/ Vote subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve à l'unanimité l'attribution aux diverses associations :

- ELIAD - 50 €,
- AFSEP - 30 €,
- Amicale des Pompiers de Rioz - 60 €,
- AMIS VIEILLE FONTAINE - RUHANS - 250 €,
- Foyer Rural de Rioz - 100 €,
- SEMONS L'ESPOIR - Maison des Parents de Franche-Comté - 90 €,
- ASSOCIATION LA RECRAY ATION - Parents d'élèves de Traitiefontaine - 70 €,
- Les Resto du Coeur - 100 €,
- Donneurs de sang de Rioz - 50 €,
- Diverses associations - 800 €.

**4/ Choix des investissements :**

**Aménagement en mobilier pour les bureau de la Mairie**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'achat de mobilier pour les bureaux de la Mairie :

- devis SEDI pour un montant de 3 856.58 € TTC.

**Photocopieur**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le changement de photocopieur de la Mairie selon le devis suivant :

- devis PROCOM pour un montant de 1 690 € HT.

### **Changement de la porte d'accès du logement communal et d'une fenêtre du logement communal**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve le changement de porte d'accès du logement communal et le changement d'une fenêtre selon les devis suivants :

- devis Sarl Disprobat pour un montant de 2 139.07 € TTC.
- devis Sarl Menuiserie Vuillemin pour un montant de 640 € HT.

Résultat du vote :

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

### **5/ Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'autorisation d'appliquer les indemnités du Maire et des Adjointes selon la référence de "l'indice brut terminal de la fonction publique".

Aussi, en vertu des articles L2123-20-1, L 3123-15-1, L 4135-15-1, L5211-12 fixant les indemnités de fonction, un tableau annexe récapitule l'ensemble des indemnités allouées.

### **6/ Vente coupe 47 en façonnée**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'autorisation de vendre la coupe 47 en façonnée.

### **7/ Point PLU**

Une présentation dans chaque commune est prévue.

### **8/ Cartes jeunes 2017**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'offre de la "Carte jeune" aux jeunes de la Commune de RUHANS qui ont entre 11 à 23 ans.

### **9/ Autorisation de l'encaissement d'un chèque d'assurance de Groupama pour le sinistre Commune de Ruhans/Trans Service SA**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de 2 160.00 € de GROUPAMA pour le sinistre Commune de Ruhans/ Trans Service SA.

### **10/ Questions diverses**

#### **Autorisation du remboursement à M. Tom CARVAL pour l'achat de matériaux – Panneaux d'affichage électoral**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser M. CARVAL pour les frais occasionnés lors de confection des panneaux.

### **Modification tours de garde des élections**

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017  
TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE

	23 AVRIL	07 MAI
8 h 00 à 10 h 30	GIRARD S. CARVAL T.	GIRARD S. GAGNAIRE J-C
10 h 30 à 12 h 30	PAGNIER I. MONNERET B.	LANQUETIN G. PAGNIER I.
12 h 30 à 14 h 30	PELCY E. CIANCIO Y.	PELCY E. CIANCIO Y.
14 h 30 à 16 h 30	DUMOULIN E. LEVAUDEL C.	DUMOULIN E. VIGNARDET C
16 h 30 à 19 h 00	GAGNAIRE J-C VIGNARDET C. GIRARD S.	CARVAL T. GIRARD S.

**Tout empêchement ou permutation doit être immédiatement signalés à la Mairie.**

11 JUIN 18 JUIN

8 h 00 à 10 h 30	GIRARD S. CARVAL T.	VIGNARDET C. GIRARD S.
10 h 30 à 12 h 30	PAGNIER I. MONNERET B.	PAGNIER I. MONNERET B.
12 h 30 à 14 h 30	LANQUETIN G. CIANCIO Y.	LANQUETIN G. FELCY E.
14 h 30 à 16 h 30	LEVAUDEL C. FELCY E.	LEVAUDEL C. DUMOULIN E.
16 h 30 à 18 h 00	GAGNAIRE J-C VIGNARDET C. GIRARD S.	GAGNAIRE J-C CARVAL T. GIRARD S.

La séance est levée à 22h30.

Affichage fait le 13/04/2017

Le Maire,  
Serge GIRARD



ANNEXE

1

**INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES***(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er février 2017)**Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du Code général des collectivités territoriales*

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1022)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	17	658,01
De 500 à 999	31	1 199,90
De 1 000 à 3 499	43	1 664,38
De 3 500 à 9 999	55	2 128,86
De 10 000 à 19 999	65	2 515,93
De 20 000 à 49 999	90	3 483,59
De 50 000 à 99 999	110	4 257,72
100 000 et plus (y compris PML)	145	5 612,45
Maires d'arrondissement (PML)	72,5	2 806,23

**INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE***(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er février 2017)**Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT*

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1022)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	6,6	255,46
De 500 à 999	8,25	319,33
De 1 000 à 3 499	16,5	638,66
De 3 500 à 9 999	22	851,54
De 10 000 à 19 999	27,5	1 064,43
De 20 000 à 49 999	33	1 277,32
De 50 000 à 99 999	44	1 703,09
De 100 000 à 200 000	66	2 554,63
Plus de 200 000	72,5	2 806,23
Adjoint au maire d'arrondissement (PML)	34,5	1 335,38

**INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX***(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er février 2017)*

TYPE DE COMMUNE	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1022)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Paris, Marseille, Lyon (art. L. 2511-34 du CGCT)	34,5	1 335,38
Communes de 100 000 habitants et plus : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-I du CGCT)	6	232,24
Communes de moins de 100 000 habitants : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-II du CGCT)	6 (dans l'enveloppe mairie + adjoints)	232,24
Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués (art. L. 2123-24-1-III du CGCT)	indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire mairie + adjoints	

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1022 au 1er février 2017 : 3 870,66 €

*(pour mémoire : montant annuel = 46 447,88 €)**(Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 -- JORF du 27 janvier 2017)*